

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

### DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DORDOGNE

Séance du 12 janvier 2026

|              |    |
|--------------|----|
| Titulaires   | 16 |
| Procurations |    |
| Suppléants   | 2  |
| Total        | 18 |

L'an deux- mille-vingt-six, le douze janvier, à quatorze heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la salle communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, sur convocation du Président en date du 18 décembre 2025.

Fabienne Lagoubie est nommée secrétaire de séance.

#### Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

SOULIGNAC Serge, LAVAL Jean-Marie, BONNEFON Patrick, PERUSIN Jean-Michel, de PERETTI Jean-Jacques, LAGOUBIE Fabienne, SECRESTAT Benoit, BOUSQUET Dominique, BOURRA Francine, CAGNIART Bertrand, BARIL Daniel, VERGNE Jean-Yves, LEOTHIER Christian, BOUCHARD Henri, ROUSSEAU René, GAUTHIER Florence, MARTY Raymond, CHEYROU Philippe.

#### Liste des délégués suppléants présents :

ALDRIN Patrick, LARAVOIRE Jean-François.

#### Liste des observateurs :

GARRIGOU Maïlys, GUERINOT Solène, PEROUX Sebastien, Jagourd Chrystèle, GROUSSET Pascal, ARHEL Nicolas, CROUZILLE Adeline, TURPIN Fabrice, GOUDOUR Sonia, PEYRE Anne, DUVAL Xavier, GRASSINEAU Yannick, ALBERT Pierre.

Délibération n° 2026-01-12-002

### Débat d'Orientaion Budgétaire 2026

Le Débat d'Orientaion Budgétaire est l'occasion pour les membres du Comité Syndical d'échanger sur les objectifs de la démarche SCoT et sur les moyens mobilisés pour poursuivre ces objectifs.

Cette année et selon le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT, l'engagement financier pour l'année 2026 devrait correspondre à l'élaboration du DOO. Comme la candidature pour le versement de la seconde tranche de la Dotation Globale de Décentralisation n'avait pas été retenue - à la suite d'un trop grand nombre de demandes- il faudra la réitérer cette année.

Comme en 2025, la cotisation pour l'année 2026 sera reconduite à un euro par habitant.

La convention qui lie le Pays du Périgord Noir au Syndicat Mixte concernant les frais de structures s'élèvera cette année encore à 17 % et les Equivalents Temps Plein alloués au Syndicat Mixte correspondront à 1,1 ETP.

Suivant les indications de l'assemblée délibérante et la réponse positive des potentiels financeurs, une cotisation exceptionnelle sera demandée aux EPCI afin de cofinancer les 20% d'autofinancement du projet de réponse à l'AMI sobriété foncière.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Syndicat Mixte pour l'exercice 2026 tenu lors de cette séance.

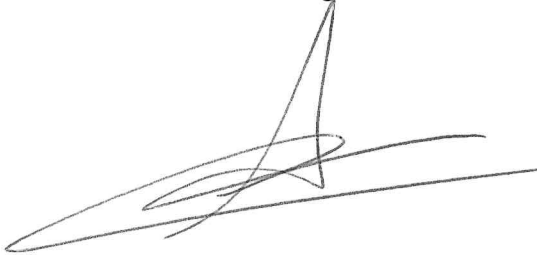
|             |    |
|-------------|----|
| Vote pour   | 18 |
| Vote contre | 0  |
| Abstention  | 0  |

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

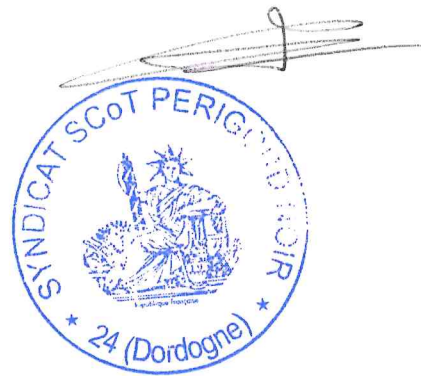
La Secrétaire de Séance,

Le Président,

Fabienne Lagoubie



Jean-Michel Pérusin



**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

**Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01**

DEPARTEMENT

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

DORDOGNE

**Séance du 12 janvier 2026**

|              |    |
|--------------|----|
| Titulaires   | 16 |
| Procurations |    |
| Suppléants   | 2  |
| Total        | 18 |

L'an deux- mille-vingt-six, le douze janvier, à quatorze heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la salle communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, sur convocation du Président en date du 18 décembre 2025.

Fabienne Lagoubie est nommée secrétaire de séance.

**Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :**

SOULIGNAC Serge, LAVAL Jean-Marie, BONNEFON Patrick, PERUSIN Jean-Michel, de PERETTI Jean-Jacques, LAGOUBIE Fabienne, SECRESTAT Benoit, BOUSQUET Dominique, BOURRA Francine, CAGNIART Bertrand, BARIL Daniel, VERGNE Jean-Yves, LEOTHIER Christian, BOUCHARD Henri, ROUSSEAU René, GAUTHIER Florence, MARTY Raymond, CHEYROU Philippe.

**Liste des délégués suppléants présents :**

ALDRIN Patrick, LARAVOIRE Jean-François.

**Liste des observateurs :**

GARRIGOU Maïlys, GUERINOT Solène, PEROUX Sebastien, Jagourd Chrystèle, GROUSSET Pascal, ARHEL Nicolas, CROUZILLE Adeline, TURPIN Fabrice, GOUDOUR Sonia, PEYRE Anne, DUVAL Xavier, GRASSINEAU Yannick, ALBERT Pierre.

**Délibération n° 2026-01-12-003**

**Débat du Projet d'Aménagement Stratégique**

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a été prescrite par délibération le 12 octobre 2018.

Cette délibération de prescription avait affiché plusieurs objectifs selon la législation en vigueur à ce moment-là et au regard des objectifs définis par les acteurs du territoire soit :

- Porter un projet de territoire partagé, cohérent et équilibré selon les principes généraux de la réglementation, soutenir les ambitions des acteurs et préserver l'identité du Pays du Périgord Noir ;
- Favoriser l'attractivité du territoire ;
- Assurer les conditions du développement économique ;
- Organiser le développement équilibré et solidaire de l'habitat, des déplacements et de la mobilité des acteurs ;
- Préserver l'environnement et la qualité des paysages, maîtriser le foncier.

Extrait du tableau des réunions du SCoT depuis le lancement officiel de l'élaboration en février 2024

|                                     | REUNIONS<br>PRESENTIELLES | REUNIONS<br>PPA/<br>PUBLIQUES | ATELIERS |
|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------|
| PHASE 1 : PRE-OP                    |                           |                               |          |
| Réunion COPIL 06/02/24 Ste Nathalie | 1                         |                               |          |
| Séminaire de lancement 08/03/24 PIP |                           | 1                             |          |

|                                                          |    |   |   |
|----------------------------------------------------------|----|---|---|
| TOTAL PHASE PRE-OP                                       | 2  |   |   |
| <b>PHASE 2 : DIAGNOSTIC, EI, CONSO FONCIERE</b>          |    |   |   |
| Entretiens individuels des EPCI *6 rencontres            | 6  |   |   |
| COPIL tour bus 15/04/24 CCSPN                            | 1  |   |   |
| Tour bus *3 jours                                        | 6  |   |   |
| Ateliers des enjeux 19/06/24 CCTHPN                      |    |   | 1 |
| Copil Diagnostic 25/09/24 CCVH                           | 1  |   |   |
| Réunion PPA St Cyp. 5/11/24                              |    | 1 |   |
| Comité syndical : approbation du diagnostic 27/11 Sarlat | 1  |   |   |
| TOTAL PHASE DIAG                                         | 17 |   |   |
| <b>PHASE 3 : PAS</b>                                     |    |   |   |
| Armature territoriale #1 06/03/25 Salignac               |    |   | 1 |
| Besoins fonciers 20/03/25 Colombier Sarlat               |    |   | 1 |
| Thématiques pour scénarios 7/04/25 Belvès                |    |   | 2 |
| Armature territoriale #2 sans Citadia 5/06/25 Sarlat     |    |   | 1 |
| Comité de pilotage du 9/07/25 Sarlat                     | 1  |   |   |
| Ciné débat / réunion publique à Aillac 16/09/25          |    | 1 |   |
| Réunion des Présidents - arbitrages 13/10/25             | 1  |   |   |
| Réunion PPA Aillac 28/11/25                              |    | 1 |   |
| Comité de pilotage du 8/12/25 Sarlat                     | 1  |   |   |
| Débat du PAS en comité Syndical 12/01/26 CCTHPN          | 1  |   |   |
| TOTAL PHASE PAS                                          | 11 |   |   |

*Ce tableau ne mentionne pas les réunions techniques de préparation en bilatéral entre le bureau d'étude et le commanditaire ni les comités syndicaux où le contenu du SCoT ne faisait pas l'objet d'une délibération.*

Il est rappelé qu'à ce stade de la démarche, le calendrier fixé initialement est globalement tenu.

En plus de ce récapitulatif, il est à rappeler que la démarche de SCoT avait démarrée avant le lancement officiel de l'élaboration en février 2024. D'abord, une première étape de priorisation des enjeux en 2019 avait été faite en concertation entre le Pays du Périgord Noir, les six intercommunalités et la DDT. Puis, l'arrivée de la chargée de mission dédiée au projet début 2023 a permis de relancer la démarche par la réaffirmation des enjeux et objectifs poursuivis, la passation du marché et le recrutement du bureau d'étude.

Il est à souligner que depuis les prémices du projet de SCoT porté par le Syndicat Mixte compétent, l'ensemble des démarches ont toujours été faites en concertation avec les partenaires et avec un fort engagement des EPCI membres. Le projet débattu lors de cette séance a donc fait l'objet de nombreuses discussions lors des précédents comités de pilotage et correspond à un consensus général.

L'ensemble des restitutions, remarques et propositions sur le PAS ont été étudiées et ont été intégrées partiellement ou intégralement dans le document soumis à débat ce jour. Cela a été réalisé au fil des allers et retours de septembre à décembre et à la suite de la réunion avec les Personnes Publiques Associées fin novembre. Une présentation des dernières remarques reçues a également été faite lors du comité de pilotage du 8 décembre dernier.

A cela, il est à préciser que le projet de PAS prend appui sur l'ensemble des démarches et politiques sectorielles portées par le Pays et les Communautés de Communes, les études et diagnostic ayant été réalisés avant l'élaboration du SCoT. Il s'agit donc d'un projet politique travaillé au regard des différentes réalités du territoire et des ambitions.

**Pour rappel :**

Selon l'article L.141 -3 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans et sur la base d'un diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

*Les objectifs du PAS doivent concourir à la coordination des politiques publiques sur le territoire, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologiques, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.*

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du Périgord Noir est construit autour de quatre axes et de trois fondements transversaux.

Les quatre axes :

#### 1. CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A LA VITALITE DES ECONOMIES DU TERRITOIRE

- Conforter, dynamiser et développer les secteurs économiques existants et d'avenir
- Planifier une stratégie foncière et immobilière économique
- Structurer une offre commerciale équilibrée sur le territoire
- Retenir et accueillir les jeunes pour assurer le renouvellement des actifs
- Consolider un tourisme durable toute saison

#### 2. UN TERRITOIRE ATTRACTIF FONDE SUR UNE ORGANISATION EQUILIBREE, SOLIDAIRE ET OUVERTE SUR LES TERRITOIRES

- S'appuyer sur une armature territoriale fondée sur la solidarité territoriale
- Renforcer, diversifier, requalifier l'offre de logements
- Maintenir un territoire de services et d'équipements de proximité
- Intégrer les mobilités transversales dans les projets de territoire

#### 3. PRENDRE SOIN DE NOTRE TERRITOIRE, SOCLE D'UN CADRE DE VIE PRESERVE ET VIVANT

- Intégrer l'évolution des paysages et des massifs forestiers du Périgord Noir
- Inscrire l'évolution des villes et villages dans une démarche durable
- Préserver la richesse des sols
- Protéger les espaces agricoles, socle de l'identité du territoire

#### 4. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS PROFONDS LIES AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

- Affirmer la transition alimentaire
- Œuvrer à la préservation d'un réseau écologique essentiel à la biodiversité
- Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques et développer ses capacités d'adaptation
- Mettre en œuvre la transition écologique

Les 3 fondements transversaux :

- Faire de la diversité territoriale une force
- Veiller aux coopérations entre territoires
- Favoriser l'adaptabilité et la résilience du territoire

Conformément à l'article L.143-18 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu en comité syndical sur les orientations du PAS. Et ce, au plus tard 4 mois avant examen du projet de schéma.

Il est proposé au Comité Syndical :

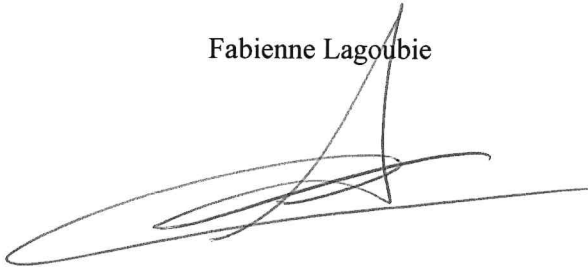
- De **DEBATTRE** des orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique ;
- D'**ACTER** le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Périgord Noir.

|             |    |
|-------------|----|
| Vote pour   | 18 |
| Vote contre | 0  |
| Abstention  | 0  |

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

La Secrétaire de Séance,

Fabienne Lagoubie



Le Président,

Jean-Michel Pérusin



**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

**Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01**

DEPARTEMENT

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

DORDOGNE

**Séance du 12 janvier 2026**

|              |    |
|--------------|----|
| Titulaires   | 16 |
| Procurations |    |
| Suppléants   | 2  |
| Total        | 18 |

L'an deux- mille-vingt-six, le douze janvier, à quatorze heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la salle communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, sur convocation du Président en date du 18 décembre 2025.

Fabienne Lagoubie est nommée secrétaire de séance.

**Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :**

SOULIGNAC Serge, LAVAL Jean-Marie, BONNEFON Patrick, PERUSIN Jean-Michel, de PERETTI Jean-Jacques, LAGOUBIE Fabienne, SECRESTAT Benoit, BOUSQUET Dominique, BOURRA Francine, CAGNIART Bertrand, BARIL Daniel, VERGNE Jean-Yves, LEOTHIER Christian, BOUCHARD Henri, ROUSSEAU René, GAUTHIER Florence, MARTY Raymond, CHEYROU Philippe.

**Liste des délégués suppléants présents :**

ALDRIN Patrick, LARAVOIRE Jean-François.

**Liste des observateurs :**

GARRIGOU Maïlys, GUERINOT Solène, PEROUX Sebastien, Jagourd Chrystèle, GROUSSET Pascal, ARHEL Nicolas, CROUZILLE Adeline, TURPIN Fabrice, GOUDOUR Sonia, PEYRE Anne, DUVAL Xavier, GRASSINEAU Yannick, ALBERT Pierre.

**Délibération n° 2026-01-12-001**

**Candidature à l'AMI Sobriété Foncière de la Région**

La Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Sobriété foncière » 2025. L'objectif est d'accompagner les collectivités en les encourageant à améliorer la connaissance fine de leur potentiel foncier au niveau territorial ou au niveau de secteurs d'intervention stratégiques, et à définir des plans d'actions adéquats afin de les mobiliser.

Il s'agit pour le Syndicat Mixte du SCOT de demander une subvention dans le cadre de cet AMI pour identifier, prioriser et qualifier les friches du territoire du Périgord Noir via une étude à réaliser par un prestataire externe.

Si le dossier du SM SCOT est accepté par la Région Nouvelle Aquitaine, une demande de financement sera demandée auprès des Fonds Européens ou de la Banque des Territoires.

Un reste à charge de 20% sera demandé aux communautés de communes, soit 0.07 € par habitant.

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| Dépenses prévisionnelles | Montant en euros |
| Prestation de services   | 50 000 €         |
| Salaire                  | 4 400 €          |
| Total                    | 54 400 €         |

|                                |                     |                  |
|--------------------------------|---------------------|------------------|
| Dépenses prévisionnelles       | Taux de financement | Montant en euros |
| Région Nouvelle Aquitaine      | 50 %                | 27 200 €         |
| Banque des Territoires / Fonds | 30 %                | 16 320 €         |

|           |      |          |
|-----------|------|----------|
| européens |      |          |
| SM SCOT   | 20 % | 10 880 € |

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

- VALIDE ledit projet,
- AUTORISE le Président à déposer ce projet auprès des services de la Région en vue de son instruction.

|             |    |
|-------------|----|
| Vote pour   | 18 |
| Vote contre | 0  |
| Abstention  | 0  |

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

La Secrétaire de Séance,

Le Président,

Fabienne Lagoubie



Jean-Michel Pérusin

